## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN / MME SOLANGE BIAGGI

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Juin 2019

**OBJET:** Approbation de la convention-cadre "Le French Smartport in Med".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- de participer à la mise en œuvre de la phase 2 de la démarche Smart port, dénommée "Le French Smart Port in Med",
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention-cadre "Le French Smart Port in Med", annexée au rapport.

## A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée